



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 03 avril 2024

## OBJET :

DE-24-04-1-08) AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC LES  
ASSOCIATIONS POUR LA NOTIFICATION DES SUBVENTIONS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi trois avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 21 mars 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. MOULY (pouvoir à Mme MARTIN), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. TOURNE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL), Mme DARNAULT (pouvoir à M. LOUVIGNÉ).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 25 mars 2024,

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 28 mars 2024,

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 28 mars 2024,

Après avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé du 27 mars 2024,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

**ARTICLE I :** Le Maire est autorisé à signer les avenants visant à préciser le montant de la subvention 2024 pour chacune des associations suivantes :

<b>Association</b>	<b>Subvention 2024</b>
Festival America	90 000 €
Vincennes en concert - Prima la musica	57 000 €
Espace Daniel-Sorano	430 000 €
Soliha	50 000 €
Rugby Club de Vincennes	36 000 €
Club Olympique de Vincennes	45 000 €

Vincennes Volley Club	46 000 €
AVAD	65 000 €
Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes	735 000 €
Au-delà de l'écran	20 000 €

ARTICLE II : Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2024 aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*